

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00379
Numéro SIREN : 514 455 872
Nom ou dénomination : A VIEDOM

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt 123

A VIEDOM
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 RUE VICTOR HUGO - 33350 CASTILLON LA BATAILLE
514 455 872 RCS LIBOURNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 5 JANVIER 2024

Le 5 janvier 2024, à 8 heures 30,

La société **TIABAN**

Société à responsabilité à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à EYSINES (33320) 15 rue des Violettes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 823 359 336, représentée par son Gérant, **Monsieur Alexandre TOURET**,

Associée unique de la société A VIEDOM,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Aux termes des décisions de l'associée unique du 7 juillet 2021, il a été constaté qu'à la suite de l'affectation de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et qu'il n'y avait pas lieu à dissolution.

Ladite décision a fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et a été déposée au Greffe du Tribunal de commerce afin d'être inscrite au Registre du commerce et des sociétés.

L'exercice de la Société A VIEDOM clos le 31 décembre 2022 a fait apparaître un résultat net comptable de 44 924,67 euros.

Conformément aux décisions de l'associée unique du 28 avril 2023, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été affecté à l'absorption des pertes antérieures.

A l'issue de cette affectation, les capitaux propres ont atteint 42 469,60 euros, de sorte qu'ils ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social et qu'il convient en conséquence de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés.

2. A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Constatation de la reconstitution de capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuvé par décisions de l'associée unique du 28 avril 2023 que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

▲ ▲ ▲

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société TIABAN, Associée unique
Monsieur Alexandre TOURRET, Gérant


TIABAN
SARL TIABAN
15 rue des Violettes - 33320 EYSINES
Tél. 06 89 76 48 40
SIRET : 823 359 336 00018 - APE : 6420Z